

# ASPECTS JURIDIQUES ET CONTENTIEUX DU CRÉDIT-BAIL MOBILIER ET DES LOCATIONS FINANCIÈRES (APPROFONDISSEMENT)

COMPÉTENCES MÉTIER



14h



Inter 2024 : 10 et 11 octobre.

## OBJECTIFS

- Approfondir l'étude du crédit-bail mobilier,
- Étudier la réglementation parallèle au crédit-bail mobilier,
- Cerner le traitement des opérations applicables aux sociétés de crédit-bail mobilier.

## PUBLIC VISÉ

Cadres confirmés des services juridiques et contentieux des établissements de crédit-bail mobilier. Exercer au sein d'un EC ou SF.



## Animation

**Léonore FREITAS** : Responsable juridique « Montages et Affaires juridiques » - BPCE Lease

**Didier CAM** : Avocat à la cour spécialisé en droit des locations financières et crédit-bail mobilier



## Prérequis

Aucun



## Tarifs

**Adhérent** : 1300€ HT par participant

**Non adhérent** : 1490€ HT par participant

**Intra** : nous consulter



## Méthodes pédagogiques

Exposé théorique | échanges interactifs | quiz amont et aval



## Moyens pédagogiques

Diaporamas

## PROGRAMME

### MAÎTRISER LES BASES DU CRÉDIT-BAIL MOBILIER

- I. Législation
- II. Jurisprudence

### CONNAÎTRE LES PARTIES EN PRÉSENCE

- I. Le bailleur
- II. Le locataire
- III. Le fournisseur

### IDENTIFIER LA CONSTRUCTION DU CONTRAT

- I. Choix et commande du matériel
- II. Livraison
- III. Règlement du prix
- IV. Location, loyers
- V. Utilisation du matériel et transfert des garanties
- VI. Préservation du droit du bailleur
- VII. Option d'achat
- VIII. Restitution
- IX. Résiliation

### LES GARANTIES USUELLES

- I. La caution

- II. La lettre d'intention
- III. La garantie à première demande
- IV. La promesse de poursuite en location
- V. La promesse d'achat

### COMPRENDRE LE CONTENTIEUX EN CRÉDIT-BAIL MOBILIER

- I. Comprendre et traiter l'impayé
- II. Prévenir et résoudre le litige technique
- III. La problématique de l'interdépendance des contrats
- IV. La réglementation des contrats conclus hors établissement

### APPRÉHENDER LES PROCÉDURES COLLECTIVES

- I. Présentation générale des procédures collectives
- II. Distinguer la créance du droit de propriété
- III. Identifier les procédures spécifiques et les sanctions
- IV. Connaître le dénouement des procédures collectives